

Lutte contre
l'exclusionAccompagner
les femmes sans abri
dans la vieillesse

Trop désocialisées et/ou trop démunies pour accéder à un logement ordinaire ou s'y maintenir, des femmes vieillissent en situation d'hébergement précaire ou d'errance résidentielle. Certaines ont enchaîné les ruptures, d'autres ont été déstabilisées par un accident de la vie récent, toutes se retrouvent en très grande précarité dans leur 3^e, voire leur 4^e âge. Certaines associations de lutte contre l'exclusion leur proposent un accompagnement adapté.

A Paris, la proportion des femmes âgées de 50 ans et plus au sein de la population féminine sans domicile sollicitant le SAMU social était passée de 11 à 23 % entre 1999 et 2007 (1). En 2014, le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) Insertion 75 constatait que, parmi les demandes d'hébergement lui parvenant pour des femmes seules, 27 % concernaient des adultes âgées de plus de 50 ans (2). Sur le plan national, l'enquête 2012 de l'INSEE sur le public des services d'hébergement et de restauration pour sans-domicile pointait la récente augmentation de la part des femmes parmi les utilisateurs de 50 ans et plus : celle-ci était de 30 % en 2012, contre 18 % en 2001 (3). Cependant, les structures dédiées à l'accompagnement des femmes sans abri isolées en général et du public féminin vieillissant en particulier sont très rares.

En première ligne auprès des personnes les plus exclues, les centres d'hébergement de stabilisation (CHS) leur proposent un accueil inconditionnel provisoire, mais sans durée de séjour limitée

à l'avance. Quelle que soit leur situation administrative, les intéressées y bénéficient d'une mise à l'abri 24 heures sur 24 tant qu'il n'y a pas, pour elles, de solution de logement plus favorable. Au CHS Servan, établissement non mixte que le Centre d'action sociale protestant a ouvert à Paris en 2010 pour des femmes de plus de 45 ans, les 52 résidentes bénéficient de chambres individuelles ou partagées à deux ou trois, qui sont dotées de sanitaires privatifs et adaptées aux personnes à mobilité réduite. En 2014, près d'un tiers des accueillies avait plus de 66 ans, dont six étaient âgées de plus de 75 ans. La doyenne avait fêté son 88^e anniversaire. Quand elles arrivent dans l'établissement, après avoir été hébergées par des tiers ou en centres d'urgence, les résidentes sont épuisées. Se poser et se reposer constituent leurs premiers besoins. Rebondir et se remobiliser ne viendra – éventuellement – que dans un second temps. « *Pour ces femmes, qui se sont oubliées, car leur principale préoccupation était la sécurité, il s'agit d'abord de prendre soin de son corps, de sa tête, de penser à soi* », explique Virginie Mennessier,

chef de service du CHS. Gymnastique douce, atelier d'esthétique et de coiffure, cuisine ou musique, « *on travaille beaucoup sur l'estime de soi, la possibilité de renouer avec des habitudes personnelles ou culturelles, le plaisir de mener une action créative* ». Cela se fait au rythme de chacune, dans une démarche de mise en confiance qui dure plus ou moins longtemps. Virginie Mennessier insiste sur l'importance de cette phase d'appropriation, préalable à la mise en place d'un accompagnement « sur mesure ». Ce qui suppose de la souplesse et de la tolérance – en ce qui concerne, par exemple, les questions d'hygiène et la capacité à s'installer dans un chez soi et à respecter l'espace de vie d'autrui. « *L'articulation de notre action avec les partenaires du soin et, en particulier ceux de la psychiatrie, est également indispensable, car les femmes que nous accueillons vont souvent très mal* », souligne la responsable. Combien de temps restent-elles au CHS ? C'est extrêmement variable. Une résidente encore relativement jeune et qui est déjà insérée professionnellement pourra être orientée vers une solution de logement plus indépendant au bout de quelques mois – ce sont souvent des formules de logement où il y a encore un accompagnement social, comme les pensions de famille ou les résidences sociales.

DES SÉJOURS
PARFOIS ILLIMITÉS

En revanche, pour les femmes plus âgées, qui ont été très déstructurées par d'importantes périodes d'errance, et celles qui n'ont pas de papiers, les séjours sont beaucoup plus longs – voire illimités, c'est-à-dire qu'ils peuvent aller jusqu'au décès des intéressées. Logiquement, à partir de 60 ans, les personnes éligibles à l'aide sociale peuvent intégrer des structures spécialisées (foyer-logement, maison de retraite), mais les cas se révèlent assez rares.

« On travaille beaucoup sur l'estime de soi, la possibilité de renouer avec des habitudes personnelles ou culturelles, le plaisir de mener une action créative »

« Le fait de ne pas avoir de papiers attaque l'autonomie des femmes et transforme notre accompagnement »

Les résidentes sont souvent très isolées et elles ont créé un lien fort avec l'institution où elles ont trouvé la sécurité et les repères nécessaires à leur équilibre. « *Nous attendons vraiment qu'elles ne soient plus suffisamment autonomes au quotidien pour envisager une entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, qu'elles appréhendent parfois comme une rupture insurmontable* », précise Virginie Mennessier. Entre-temps, s'il y a besoin, le CHS travaille avec des services de soins infirmiers à domicile. Mais cela n'est pas possible pour les femmes immigrées en situation irrégulière – environ 40 % du public accueilli. Avec ces dernières, il n'y a pas d'autre solution que des allers et retours entre l'hôpital et le CHS, où elles conservent leur place durant l'hospitalisation. « *Ayant une vocation sociale et non pas médicale, nous arrivons vraiment aux limites de ce que nous pouvons proposer à ces résidentes âgées* », commente Virginie Mennessier.

« *Le fait de ne pas avoir de papiers attaque l'autonomie des femmes et transforme notre accompagnement et nos missions* », renchérit Angélique Bérengé, chef de service à la Maison Cœur de femmes, CHS parisien de l'association Aurore. Ce dernier accueille une trentaine de résidentes de tous âges, dont la moitié a plus de 45 ans. « *Alors que notre objectif est de mettre les femmes à l'abri et de travailler sur leur insertion afin que, à un moment donné, elles n'aient plus besoin de nous, celles qui sont en situation irrégulière n'ont aucune voie de sortie. Même quand elles finissent par obtenir un titre de séjour d'un an, il ne leur ouvre aucun droit à des ressources* », fait observer Angélique Bérengé, évoquant notamment le cas de trois septuagénaires étrangères, au CHS depuis six ou sept ans, qui envisagent d'y finir leurs jours.

« *La problématique des femmes âgées sans papiers, qui sont en grande difficulté, n'est pas récente, mais elle ne fait que s'accroître, car les intéressées sont de plus en plus nombreuses* », souligne Angélique Bérengé. Parallèlement, une nouvelle population de sans-abri vieillissantes est apparue depuis quatre ou cinq ans. Il s'agit de femmes jusque-là très bien insérées qui basculent dans la précarité à la suite d'un accident de la vie (rupture conjugale, perte d'emploi, accumulation de dettes). Elles n'ont plus de logement, car elles en sont parties ou en ont été expulsées et se

trouvent dans l'incapacité d'assumer un loyer dans le parc privé. « *A la différence des grandes SDF ayant vécu des années d'errance et épuisé leur réseau relationnel, ces femmes ont des liens familiaux et amicaux, mais leurs proches ne peuvent pas les héberger* », explique Angélique Bérengé. La crise met à mal les solidarités habituelles. A la Maison Cœur de femmes, la cohabitation de ces deux catégories de résidentes si hétérogènes est un peu difficile. Même constat à la résidence sociale du Palais de la femme, structure parisienne de l'Armée du Salut, où vivent 280 femmes de tous âges en situation régulière, qui sont inscrites dans un parcours d'insertion. Outre l'accentuation du vieillissement des résidentes – en 2014, les plus de 50 ans constituaient 30 % des

accueillies contre 21 % deux ans plus tôt –, on remarque la coexistence de deux publics très différents. Celui des femmes qui ont connu la rue et les centres d'hébergement – certaines, par exemple, viennent du CHS Servan : pour elles, l'admission en résidence sociale représente une promotion, « *la continuité d'un projet vers davantage d'autonomie* », note Sophie Chevillotte, directrice du Palais de la femme. Et celui des femmes qui sont contraintes d'intégrer la structure alors qu'elles disposaient encore récemment d'un logement personnel, ce qui peut s'appréhender comme « *un véritable déclassement social* ».

DEUX TYPES DE RUPTURE DE PARCOURS

C'est précisément en pensant à ces dernières que l'association Les Petits Frères des pauvres, soutenue par la Fondation Lecordier pour les femmes SDF (voir encadré ci-dessous), a mis en place un dispositif spécifique il y a trois ans :

La cause des aînées

Agir en faveur de l'hébergement, de la santé, du soutien psychologique et des loisirs des femmes âgées en grande précarité, telle est la vocation de la Fondation Lecordier pour les femmes SDF (1), constituée en fondation sous l'égide de la Fondation des Petits Frères des pauvres en 2010, mais active depuis 2008. A l'origine, un constat : lorsque les sœurs Lecordier voulaient contribuer, en tant que donatrices lambda, à la mise en œuvre d'actions dédiées aux femmes vieillissantes sans abri stable, elles n'en trouvaient pas. « *Ces femmes sont confrontées à la rue et à ses violences, leur quotidien est jalonné de difficultés, de peurs et d'angoisses, leur féminité elle-même est un danger et il leur faut la masquer et la dénier en permanence* », fait observer Agnès Lecordier, présidente de la fondation. « *Nous ne pouvions rester indifférentes à leur situation, mais n'étant pas des travailleurs sociaux,*

nous nous sommes tournées vers des professionnels pour faire avec eux. » L'association Femmes SDF de Grenoble (voir page 23), pour laquelle les mécènes ont eu « *un coup de cœur* », a été la première initiative qu'elles ont soutenue. Elles y financent un salaire depuis huit ans et l'ancienne directrice de l'association est devenue membre du comité de gestion de leur fondation, chargé du choix et du suivi des programmes à soutenir. Au nombre de ces derniers, on peut citer plusieurs projets mis en œuvre par l'équipe parisienne « grande précarité » de l'association des Petits Frères des pauvres, par exemple l'Espace femmes et des actions de soins (somatiques et psychiques) et de sensibilisation à la santé pour des SDF âgées de plus de 50 ans. Il y a aussi, en partenariat avec le réseau des CIVAM (centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et des associations

d'insertion, des séjours à la ferme pour des Parisiennes sans abri. Ce dernier exemple montre tout l'intérêt d'un financement fléché sur le public féminin : il a permis à un plus grand nombre de femmes de bénéficier de ce dispositif d'accueil familial à la campagne qui, jusqu'alors, leur profitait très peu. Mais 150 000 € de budget annuel représentent « *une goutte d'eau par rapport aux besoins qui sont colossaux* », commente Agnès Lecordier. Pour intervenir à plus grande échelle, il faudrait collecter davantage de fonds auprès des entreprises et des particuliers. A cet égard, le grand oscar du mécénat individuel et le prix du public, qui ont été tous deux décernés en 2014 à la Fondation Lecordier par l'Admical (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial), seront peut-être de bons atouts. •

(1) www.fondsl Lecordier.org.

l'Espace femmes. « Avant, les femmes à la rue de plus de 50 ans que nous accompagnions avaient eu des trajectoires de vie très complexes – faillites dans l'enfance, enfants placés, addictions. Depuis quelques années, elles ont été rejointes par un nouveau public en difficulté, pas vraiment à la rue, mais sans domicile fixe au sens propre du terme. Ce dernier est composé de deux types de femmes autour de la cinquantaine. D'une part, des femmes de catégories sociales aisées, que leur mari a laissées pour une plus jeune ou, éventuellement, qu'elles-mêmes ont fini par quitter car elles ne supportaient plus ses infidélités. D'autre part, des femmes modestes d'origine étrangère, souvent venues du Maghreb, qui sont restées avec un époux dont elles n'étaient pas forcément amoureuses tant que les enfants étaient petits. Une fois ces derniers partis,

« Pour certaines, le logement est quelque chose de trop compliqué »

elles veulent prendre leur liberté et s'autorisent à le faire », analyse Armelle de Guibert, déléguée générale adjointe de l'association. Dans un cas, comme dans l'autre, les intéressées n'ont pas su ou pas pu anticiper leur devenir. Quant à leurs enfants, ils ne peuvent pas forcément les aider – et/ou la fierté des mères est de ne rien leur demander. Pour leur éviter la rue, l'admission à l'Espace femmes – cinq chambres occupant la totalité d'un étage d'un hôtel parisien et neuf studentes-hôtel en diffus – est très rapide : elle peut se faire dans la journée, une réactivité permise par un roulement important. En effet, ce dispositif de mise à l'abri de

femmes en situation régulière n'est pas exclusivement réservé à celles qui sont nouvellement précarisées. Le public « traditionnel » des Petits Frères des pauvres y est aussi accueilli. Mais les résidentes qui savent habiter et gérer un budget n'ont pas vocation à s'éterniser dans ce qui correspond à un lieu de stabilisation. Une fois qu'elles sont reposées et ont repris pied, l'association leur propose de l'intermédiation locative. Cela ne va d'ailleurs pas sans susciter de vifs débats en interne sur le fait qu'elles bénéficieraient d'un traitement de faveur. L'autonomie que ces femmes manifestent dans leurs démarches conduit aussi les travailleurs sociaux à interroger leurs pratiques. « Nous sommes dans le "faire avec", alors qu'elles se débrouillent toutes seules – certaines ont d'ailleurs directement pris contact avec moi par mail pour demander leur admission », note Mustapha Djellouli, chef de service de la structure. Tous profils confondus, une cinquantaine de femmes, âgées en moyenne de 60 ans, ont bénéficié de l'Espace femmes depuis 2013. Certaines sont parties au bout de quelques jours, d'autres restent plusieurs mois. Il arrive aussi qu'elles fassent des allers et retours avec la rue. « Une personne qui s'en va est prioritaire si elle revient. Nous la reprenons tout de suite, car avec les publics très précaires, le lien est difficile à créer. S'il n'y a plus de place à l'Espace femmes, on en trouvera une dans un autre hôtel et l'intéressée renouera avec le bénévole qu'elle connaît déjà bien », précise Armelle de Guibert.

DES VIEUX JOURS PLUS SEREINS

Pour permettre aux femmes de vieillir aussi sereinement que possible, l'association Habitat alternatif social (HAS) a conçu, à Marseille, une pension de famille non mixte novatrice : elle propose directement une mise à l'abri pérenne à des femmes isolées de plus de 35 ans ayant connu de longs parcours d'errance. Baptisée du nom d'une comédienne qui a fondé en 1793 un groupe de révolutionnaires exclusivement féminin, la Maison Claire-Lacombe a été ouverte en 2013. Implantée dans deux immeubles du centre-ville, elle accueillait, à la fin 2014, 23 femmes en situation régulière de 36 à 70 ans, dont près des trois quarts de plus de 46 ans. « Le manque d'établissements pour les femmes seules à la rue sans

Les nouveaux visages de la pauvreté

En Europe, il existe de nettes différences entre les femmes et les hommes de plus de 65 ans en matière de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (1). Il y avait parmi ces seniors en 2013 une femme sur cinq (20,5 %) qui était touchée, contre 15,3 % des hommes. Les proportions de femmes et d'hommes concernés diffèrent selon les pays, mais pas un seul des 28 Etats n'inverse le sens du différentiel. Ce dernier atteint parfois des proportions ahurissantes dans des pays qu'on penserait plus égalitaires. C'est le cas de la Norvège, avec un risque de pauvreté près de cinq fois supérieur chez les femmes âgées (15,3 %) que chez les hommes (3,4 %) et, dans une moindre mesure, de la Suède (22,5 % chez les femmes, 9,2 % chez les hommes). En France, 11,5 % des femmes de plus de 65 ans sont menacées de pauvreté ou d'exclusion, contre 9 % de leurs contemporains masculins. Le niveau de vie des personnes qui sont à la retraite dépend

principalement de celui des pensions qui leur sont versées. Avec des différences de rémunération, de temps de travail et de durée des carrières (donc des périodes de cotisation), les retraitées sont nombreuses à se retrouver à la peine. En 2012, la retraite moyenne des femmes était de 967 € brut par mois de droit direct (2), soit un écart de 40 % avec celle des hommes (1617 €) – écart allant grandissant avec l'avancée en âge (3). « Dans le monde rural, les retraites agricoles, en moyenne de 675 €, se répartissent entre 811 € pour les hommes, mais 556 € pour les femmes. Qui peut vivre décemment avec moins de 600 € par mois ? », interroge Muriel Boulmier, experte du vieillissement, adjointe au maire d'Agen pour les affaires sociales. A ce poste, Muriel Boulmier voit de près le nombre de femmes seules d'un âge avancé qui ont de très faibles revenus. Et celui des femmes de 60-65 ans ayant besoin de travailler. « La vie amoureuse ne s'arrête pas à 60 ans,

le nombre des divorces s'accroît et leur retraite plus faible fait que les femmes seules de plus de 70 ans seront les nouveaux visages de la pauvreté en France », pronostique la spécialiste. Elle pointe les signes annonciateurs de cette précarisation des aînées dans les deux centres d'hébergement et de réinsertion sociale d'Agen, gérés par l'association Ciliohpaj Avenir et Joie qu'elle a créée. « Depuis deux ou trois ans, on y accueille des femmes de plus de 70 ans. Cela n'est pas quantitativement significatif – il y en a cinq dans l'un, dont une de 84 ans, et deux dans l'autre –, mais c'est symptomatique et tout nouveau pour nous. » •

(1) Sources Eurostat - Sont considérées comme menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale les personnes affectées par au moins une des trois conditions suivantes : pauvreté monétaire (après transferts sociaux), privation matérielle sévère ou très faible intensité de travail.
(2) C'est-à-dire hors prise en compte des avantages accessoires, de la réversion et du minimum vieillesse.
(3) DREES - Etudes et résultats n° 904 - Janvier 2015.

enfants, alors qu'il existe de nombreuses structures pour les hommes isolés, a été au départ du projet», explique Sylvette Barthélémy, responsable du pôle « famille » de l'association. A la Maison Claire-Lacombe, les résidentes signent un contrat d'habitation – et non de séjour – et disposent d'un logement personnel meublé et équipé (kitchenette, sanitaires). Des espaces communs leurs permettent de rompre leur isolement et de participer, à leur gré, à des activités collectives, notamment artistiques. En effet, une autre particularité du lieu est de réserver deux appartements à des artistes, invités quelques semaines ou quelques mois en résidence, grâce à un partenariat avec le Théâtre des Bernardines.

L'idée d'accueillir autrement les femmes à la rue, en les installant d'emblée dans un logement qui n'est pas provisoire, est essentielle, souligne Sylvette Barthélémy. « Après avoir longtemps connu la rue et des hébergements multiples, les femmes sont soulagées et rassurées de se dire qu'elles ne seront pas obligées de partir pour cause de fin de prise en charge. » Evidemment, il s'ensuit un faible *turn-over* : pas plus de quatre départs par an. Parmi eux, quelques retours à la rue – deux en 2014 –, « car, pour certaines, le logement est quelque chose de trop compliqué ». Pour d'autres, la fréquentation de femmes ayant d'importants problèmes psychiatriques est difficile à supporter : deux habitantes ont quitté la maison en 2015 pour cette raison. Elles ont intégré un autre immeuble géré par l'association HAS, parce qu'elles souhaitaient s'extraire de la pension de famille, tout en restant accompagnées par ses « hôtes » – une assistante de service social et une éducatrice spécialisée. A la Maison Claire-Lacombe, comme dans les autres structures évoquées, l'accompagnement finement adapté à leur problématique permet aux femmes en difficulté de poursuivre leur existence dans les meilleures conditions possibles. ■ Caroline Helfter

(1) « Être une femme sans domicile fixe après 50 ans » - Actes du colloque organisé en 2009 à Paris par la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France - Disponibles sur www.mipes.org.

(2) Rapport d'activité 2014 - Disponible sur siao75.fr.

(3) Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) sur « Les personnes de 50 ans ou plus utilisant des services d'hébergement et de repas pour les sans-domicile » - Décembre 2015 - Voir ASH n° 2940 du 1-01-16, p. 13.

Une approche « genrée » du sans-abrisme

Le patient travail de l'association grenobloise Femmes SDF contribue à une meilleure prise en compte des besoins particuliers des femmes en situation de rue.

Moins nombreuses que les hommes (1), les femmes en situation de rue sont plus stigmatisées qu'eux. Elles sont également mises en danger de manière plus importante. « C'est très dur pour les femmes. [...] Il y a les violés, les bagarres, la boisson, tout confondu », témoigne l'une de ces exclues qui a participé à une passionnante enquête réalisée par l'association grenobloise Femmes SDF pour son dixième anniversaire (2). Dans la rue, « j'ai l'impression d'être un bout de viande fraîche face à des loups », résume une autre, cependant qu'une troisième confie qu'il est « important d'avoir un lieu pour se protéger, être en sécurité ». Cet espace où lâcher prise, l'association Femmes SDF l'avait ouvert à Grenoble en 2005. Au vu de sa fréquentation, qui a été multipliée par quatre depuis l'ouverture – avec un public constitué pour moitié de femmes de plus de 40 ans –, cet accueil de jour, baptisé Local des femmes, a largement fait la preuve de son utilité.

« Il manquait un lieu spécifique pour les femmes, [...] un lieu où elles pouvaient se retrouver, retrouver leur féminité entre autres, se faire du bien, retrouver la paix, ne pas être agressées », commente Marie-Jo Chappot, cofondatrice de l'association avec Marie-Claire Vanneville. Dans une recherche-action menée avec des femmes en errance (3), les stratégies de protection des intéressées, qui contribuent à les rendre invisibles dans l'espace public et inexistantes pour les dispositifs d'aide, avaient notamment été mises en évidence. C'est donc à la fois pour répondre aux besoins particuliers des femmes en situation de rue ou de « débrouille » et pour attirer l'attention sur leur problématique singulière que le Local des femmes s'est monté. A l'origine, cette « approche genrée » du sans-abrisme n'a pas été sans faire débat chez les professionnels du social. « L'entre-soi féminin dérange quand il est posé comme un principe », constatent Maïwenn

Abjean, directrice de Femmes SDF, et Elodie Jouve, chargée de mission à la MRIE (mission régionale d'information sur l'exclusion) Rhône-Alpes, rédactrices de l'enquête effectuée pour l'anniversaire du local. « Même s'il y a, dans tous les univers sociaux, des espaces où la mixité est mise de côté, cela est rarement affiché clairement. Ce sont les usages et pratiques qui enseignent à chacun, selon son sexe, les lieux dans lesquels sa présence est légitime. » Néanmoins, les entre-soi féminins semblent questionner davantage que les entre-soi masculins. « En effet, à travers la France, de nombreux lieux destinés aux personnes SDF, que ce soit des accueils de jour ou des structures d'hébergement, sont non mixtes et, parmi eux, beaucoup ne s'adressent qu'aux hommes et ne sont pas remis en question », font observer les auteures.

Les réticences des débuts ont été travaillées et discutées, le projet ardemment argumenté et défendu. Aujourd'hui, ce qui était considéré comme une « approche catégorielle » ne suscite plus le rejet ou l'incompréhension. L'existence de Femmes SDF et la réalité de leurs problèmes particuliers ne sont plus niées. Une reconnaissance qui ne trouve pas, néanmoins, forcément sa traduction en termes d'actions dédiées. ■ C. H.

(1) En 2012, les femmes représentaient 38 % des sans-domicile francophones des agglomérations d'au moins 20000 habitants - INSEE Première n° 1455 - Juillet 2013.

(2) Finalisée en octobre 2015, cette enquête s'appuie sur des entretiens réalisés par Claire Chabal, alors étudiante en sciences politiques, avec des femmes et des hommes en situation de rue ou d'exclusion, des professionnels du social, des acteurs du secteur et des responsables politiques.

(3) Femmes en errance. De la survie à l'existence - Ed. Chronique sociale, 2004.

« L'entre-soi féminin dérange quand il est posé comme un principe »